RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 30 novembre, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents: Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme MILLION Christèle, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et Mme Juliane GUÉLODÉ.

Absents excusés:

- Mme CASTEL qui a donné pouvoir à Mme GUICHARD
- M. ROGER qui a donné pouvoir à M. THOMAS

Secrétaire de séance : Monsieur LECOMTE (4 abstentions)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX À L'ÉGLISE

Suite à des chutes de pierres, Monsieur BUQUET fait savoir qu'il a rencontré trois entreprises réputées dans le domaine de la restauration du patrimoine, pour leur montrer l'état du clocher de notre église et obtenir des devis. Il explique le tableau comparatif des devis relatifs à des purges des quatre façades du clocher et à l'établissement d'un bilan sanitaire. Ce tableau a été communiqué en annexe de la convocation.

Monsieur THOMAS précise qu'il a contacté les entreprises pour avoir plus de détails, dans la mesure où il ne disposait pas des devis.

Les quatre élus de l'opposition précisent qu'ils ne sont pas contre mais qu'ils ne prennent pas part au vote car ils n'ont pas reçu les devis en même temps que le tableau comparatif et la convocation pour les étudier. Madame LAMOTTE leur répond que les documents et compléments d'informations sont toujours accessibles et consultables en mairie.

Madame GUÉLODÉ aurait souhaité qu'un architecte des Bâtiments de France fasse un bilan complet de l'état de notre église. Madame LAMOTTE et Monsieur BUQUET précisent qu'un architecte des Bâtiments de France a bien été sollicité. Cette professionnelle a conseillé de commencer par une purge et un diagnostic sanitaire avant une éventuelle collaboration.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (15 pour et 4 conseillers n'ayant pas pris part au vote), retient le devis de l'entreprise LANFRY de DÉVILLE-LES-ROUEN qui s'élève à la somme de 8 039.94€ HT soit 9 647.93€ TTC.

Madame la maire est chargée de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières.

La dépense sera imputée au chapitre 21 article 21318 du budget.

CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

A partir du 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales employant plus de 10 salariés ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

EDF Collectivités, notre fournisseur actuel pour l'alimentation en énergie de tous les bâtiments communaux qui donne entière satisfaction, a remis une offre commerciale « Contrat Garanti » qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans. 9 sites sont concernés puisque la salle polyvalente est déjà en contrat garanti.

Madame LAMOTTE explique que le coût supplémentaire des abonnements pour les 9 sites serait d'à peine 400€ pour la première année. Pour les deux années suivantes, il n'y aura pas d'augmentation puisque les tarifs sont bloqués.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (15 voix pour et 4 abstentions) accepte la proposition d'EDF Collectivités.

Madame la maire est chargée de signer les contrats garantis pour tous les sites de la Commune.

Les dépenses relatives à ces contrats seront imputées à l'article 60612 du budget.

<u>DÉSIGNATION DES MEMBRES NON ÉLUS POUR LES COMITÉS CONSULTATIFS CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</u>

Madame LAMOTTE rappelle que lors du conseil municipal du 30 août 2020, il avait été décidé de prolonger jusqu'au 30 octobre 2020 le délai d'inscription pour les comités consultatifs activité économique et cadre de vie/ environnement où il manque 1 personne.

Pour le comité consultatif activité économique, un vote à bulletin secret a été organisé puisque deux candidatures ont été déposées alors qu'une seule place est disponible.

Ainsi, suite au vote à bulletin secret, Monsieur Philippe STÉVENIN (10 voix pour) a été élu pour le comité consultatif activité économique.

Quant au comité consultatif cadre de vie et environnement, Monsieur Yves CROCHEMORE, seul candidat, est élu à l'unanimité.

TARIFS DES LOCATIONS ET PRESTATIONS COMMUNALES POUR 2021

Madame LAMOTTE propose de revaloriser de 2% les tarifs des locations et prestations communales pour 2021.

Les élus de l'opposition indiquent leur désaccord sur l'augmentation de 2% au regard de la situation économique actuelle.

Suite à plusieurs remarques, lors d'une prochaine réunion, la commission du cimetière étudiera les tarifs du columbarium ainsi que la durée de la concession.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (15 voix pour et 4 contre) décide que les tarifs pour 2021 seront les suivants :

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE: au chapitre 70 du budget

	30 ans	50 ans
EN TERRE : ADULTES (gratuit pour les enfants – conseil municipal du 16/11/2012)	243.04€	363.57€
COLUMBARIUM (la case)		1 149.64€

LOCATIONS VERBALES (pour l'année) : (au chapitre 70 du budget)

M. HÉRICHER : 557.02€- M. MORISSE R. : 12.34€ - M. DAMOIS S : 694.37€

LOCAL CENTRE SOCIO-CULTUREL (Mme FRÉBOURG) au 1er octobre 2021: 255€ par mois

LOCATION DES JARDINS : 24.97€ l'unité (pour l'année) (au chapitre 70 du budget)

VENTES D'HERBE: (pour l'année) (au chapitre 70 du budget)

à la Corderie : 62.52€ - route de Saint-Paër : 56a 16ca : 117.39€

LOCATION A LA SALLE POLYVALENTE : (au chapitre 75 du budget)

	Demandeur	Demandeur Commune	Association
	Hors Commune		locale
1ère journée	363.99€	225.14€	115.02€
2ème journée	269.67€	180.71€	-
½ journée	183.95€	134.68€	69.19€
Le vendredi soir	47.43€	47.43€	_

COUVERTS et LAVE-VAISSELLE: (au chapitre 70 du budget)

	Demandeur Hors Commune	Demandeur Commune
Couverts	1,80€	1,32€
Verre Vin d'honneur	0,43€	0,43€
Lave-vaisselle	51.08€	51.08€

REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE CASSÉE : (au chapitre 70 du budget)

Plat creux	9.73€	Assiette plate filet rouge	2.08€
Plat à tarte	9.73€	Assiette à dessert filet rouge	2.08€
Pelle à tarte	4.70€	Assiette creuse filet rouge	2.08€
Plat à poisson	19.15€	Verre à apéritif Islande	1.68€
Saladier	9.73€	Verre à eau	1.68€
Verseuse à café	9.73€	Verre à vin	1.68€
Tasse à café	2.08€	Verre à vin blanc	1.68€
Sous-tasse	2.08€	Verre à digestif	1.68€
Saucière	9.73€	Coupe à champagne	1.68€
Moutardier	3.87€	Flûte à champagne	1.68€
Spatule	0.53€	Bac gris	19.40€
Cendrier	1.68€	Salière/poivrière	2.08€
Corbeille à pain	3.64€	Bol à consommer	2.08€
Couteau de table	3.64€	Carafe	1.75€
Cuillère de table	0.99€	Tire-bouchon	6.19€
Fourchette	0.99€	Ouvre-boîte	2.05€
Cuillère à café	0.72€	Pince à sorbet	14.67€
Fourchette à poisson	1.58€	Vase	6.19€
Couteau à poisson	1.58€	Louche D.16	23.88€
Plateau	16.21€	Ecumoire D.16	11.88€
Coupelle	1.18€	Pince de service	7.16€
		Couverts à salade	3.14€

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LAMOTTE fait savoir que :

- par arrêté préfectoral du 30 octobre 2020, Monsieur Patrick SIMON a été nommé Maire honoraire en reconnaissance de son dévouement dans ses fonctions d'élu de 1989 à 2020 dont 19 ans en tant que Maire ;

- des travaux d'aménagement du carrefour de la route de Yainville/ route de la Chapelle et d'un arrêt de bus au Val Barret ont commencé ce jour. Ces travaux sont dirigés et financés par la Métropole ;

- les comptes rendus des commissions communales et des comités consultatifs sont mis à la disposition de tous les conseillers aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie ;

- suivant le règlement intérieur du conseil municipal, un onglet dédié à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité sera identifié sur le site internet début 2021. Les articles doivent être remis à la personne chargée de la communication puisqu'elle est la seule à détenir les codes d'accès du site ;

- la commission cadre de vie-environnement a travaillé le projet de plantation d'arbres aux écoles. Un arbre, peu gourmand en eau, a été planté dans la cour de l'école élémentaire. Après quelques années de patience, il apportera un peu de fraicheur. Ces racines seront canalisées par la mise en place d'une buse. Ainsi, l'enrobé ne sera pas endommagé. Prochainement, un autre arbre sera planté du côté de la maternelle.

Madame HERVIEU relate les changements de format et de contenu du prochain bulletin de fin d'année. Celui-ci sera distribué avant Noël. Il a été décidé compte-tenu des difficultés financières générées par la crise sanitaire de faire une publicité gratuite pour les commerçants, artisans et producteurs de SAINTE MARGUERITE.

Monsieur THOMAS demande si les commerçants ou artisans hors commune pourront, moyennant finance, mettre un encart publicitaire dans le prochain bulletin de fin d'année. Il lui est répondu que cette question n'est pas envisageable cette année.

Madame GUICHARD expose sa démarche pour le conseil municipal des jeunes, accompagnée de Madame CASTEL. Elles se sont entretenues avec la Directrice de l'école élémentaire qui est favorable à ce projet. 12 élèves du CM1 et du CM2 seront élus pour 2 ans. Début janvier, elles rencontreront les élèves pour leur expliquer le fonctionnement d'un conseil municipal de jeunes, les fonctions des élus et le déroulement du vote. Elles élaborent un règlement intérieur et un logo.

Monsieur GABRIEL fait savoir que les membres de la commission cadre de vie et environnement ont fabriqué 15 sapins avec des palettes. Rendez-vous est donné aux volontaires le 5 décembre à 14 heures devant la mairie pour leurs installations.

Madame GUÉLODÉ trouve que le contenu du flash-infos est devenu, depuis quelques temps, très éparse et qu'il est difficile de s'y retrouver. Madame HERVIEU répond que beaucoup d'informations sont à publier et que parfois certaines arrivent après la mise en page définitive, ce qui oblige à décaler certains articles.

Madame ANQUETIL fait savoir qu'elle peut récupérer pour les écoles des pots qui ne peuvent plus être utilisés par son usine. Madame LAMOTTE lui répond favorablement.

En réponse à l'interrogation de Madame GUÉLODÉ concernant l'adhésion de la Métropole à l'association villes et territoires accueillants, Madame LAMOTTE fait savoir qu'elle a voté « pour » et précise que l'incidence financière est de l'ordre de 1 700€, soit une petite somme pour le budget métropolitain.

Monsieur THOMAS souligne que la Métropole a décidé de verser aux Communes une subvention exceptionnelle afin de contribuer à la perte de revenus subie par les associations à cause du COVID. Il souhaite savoir comment se fera la redistribution. Madame la maire répond que pour le moment l'aide n'a pas encore été perçue par la Commune et que la commission sport et associations a prévu de se réunir pour en discuter. Le conseil municipal sera informé des modalités d'attribution. La subvention sera certainement redistribuée uniquement aux associations éligibles à la subvention communale.

Monsieur THOMAS demande qu'un geste soit fait envers tous les commerçants et artisans impactés par le confinement, notamment sur leurs loyers, comme ceci a déjà été fait lors du confinement du printemps. Effectivement, Madame LAMOTTE rappelle que lors du premier confinement, les locataires du cabinet médical et les deux commerçants dont la Commune est propriétaire avaient bénéficié d'une diminution de leurs loyers. Pour ce deuxième confinement, elle explique que les commerçants contraints de cesser leurs activités devraient percevoir une aide de l'État. Quant à ceux dont l'activité est réduite, la Région et la Métropole viennent de mettre en place une aide. Les professionnels éligibles à ce dispositif doivent consulter la plateforme de la Région. A ce sujet, Madame LAMOTTE est allée à la rencontre des commerçants concernés, tout en les assurant de son soutien.

Monsieur THOMAS aborde une altercation survenue entre un des employés de la commune et un administré. Madame LAMOTTE confirme qu'elle est bien au courant et que ce litige sera traité comme il se doit dès que le déconfinement sera applicable.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.